

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le dix-huit février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Ludiwine CARVAT et Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Christina POLIDORI, Bruno BERERD

Absents :

Arrivés en cours de séance : Ludiwine CARVAT, Carole COSENZA

Procuration : Marie-Andrée CHOPIN

Nombre de votant : 14 puis 16

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Bénédicte MINET puis Carole COSENZA

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h03

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des présents

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° DELIB_2026_02 : SYDER - APPROBATION DES CHARGES 2026

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif des charges dues au SYDER pour l'exercice 2026, qui se compose des éléments suivants :

- Contribution administrative :	3 382,08 €
- Charges liées aux travaux effectués :	14 157,72 €
- Charges de maintenance de l'éclairage public :	6 073,87 €
▪ Appel à charges à titre provisoire 2026	17 900,00 €
▪ Régularisation sur la maintenance 2025	-524,00 €
▪ Régularisation sur la consommation 2025	-11 302,13 €
TOTAL DES CHARGES DUES POUR 2026	23 613,67 €

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal d'émettre un avis sur la répartition des charges ci-dessus et de se prononcer sur le mode de financement de ces charges.

Il informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'inscrire cette somme au budget primitif 2026 ou de mettre en recouvrement partiellement ou en totalité directement auprès des contribuables de la commune le montant des charges dues au SYDER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** l'état récapitulatif des charges dues au SYDER pour l'exercice 2026,
- **DECIDE** de budgétiser partiellement la participation au SYDER pour un montant de 12 000,00€. Les crédits sont prévus au B.P. 2026 à l'article 6556,
- **DECIDE** de recouvrer directement auprès du contribuable le reste de la somme due, soit 11 613,67€.

2. N° DELIB_2026_03 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

(Arrivée de Carole COSENZA 19H08)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-22 du 3 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant les éléments suivants :

L'exécution du budget principal 2025 est arrêtée à la somme de 2 279 848,39€ en recettes et 1 038 311,64€ en dépenses.

Section	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat de l'exercice 2025 en €
Investissement	49 599,43 €	294 723,87 €	-245 124,44 €
Fonctionnement	1 107 164,46 €	883 148,20 €	224 016,26 €
TOTAL	1 156 763,89 €	1 177 872,07 €	-21 108,18 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés :

Budget principal	résultat de clôture de l'exercice 2024	part affecté à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	858 442,48 €		-245 124,44 €	613 318,04 €
Fonctionnement	743 184,55 €	0,00 €	224 016,26 €	967 200,81 €
Total	1 601 627,03 €	0,00 €	-21 108,18 €	1 580 518,85 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le CFU 2025,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Arrivée de Ludiwine CARVAT à 19H23)

3. N° DELIB_2026_04 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Gérard TACHON, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de **967 200,81€**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	224 016,26 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique,	743 184,55 €
C Résultat à affecter	
= A+B	967 200,81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	613 318,04 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	33 912,28 €
F Besoin de financement	267 200,81 €
AFFECTATION = C=G+H	967 200,81 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	267 200,81 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	700 000,00 €

4. N° DELIB_2026_05 : SUBVENTIONS 2026

Au cours de cette séance, M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant des subventions annuelles accordées aux associations pour l'année 2026, afin de les intégrer en annexe du budget primitif.

Il précise que les subventions exceptionnelles feront l'objet d'un vote ultérieur, en fonction des projets particuliers présentés par les associations et après examen d'un dossier justificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer les subventions annuelles suivantes :

Association Fanfare Echo de la Vigne du Perréon	1 000 €
Club des Amis du Perréon	300 €
Comité de Jumelage	300 €
Comité des Fêtes du Perréon	500 €
Bécane Club Perréonnaise	600 €
Société de Boules du Perréon	300 €
Association des Anciens Combattants du Perréon	200 €
Sou des Écoles du Perréon	600 €
Association Tous Unis pour Léandro	300 €
Perréonnaise Basket	600 €
Association des Familles	500 €
Ultra Beaujolais Village Trail	600 €
Association de pêche "la Gaule de la Vauxonne"	300 €
Amicale des Sapeurs-pompiers des Briades	300 €
Les Cadoles Perréonnaises	300 €

AGIVR	100 €
RASED (6 classes x 20 €)	120 €
Coopérative Scolaire du Perréon	500 €
TOTAL	7 420 €

Les crédits seront pris au B.P. 2026, au compte 65748 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

M. le Maire rappelle que le versement des subventions est conditionné à la remise d'un dossier complet de demande de subvention comprenant le formulaire unique de demande de subvention complété, le compte-rendu de la dernière assemblée générale et la présentation des comptes de l'association.

5. N° DELIB_2026_06 : BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-43 du 13 décembre 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 ;

Après avoir pris connaissance de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026, et notamment les grandes lignes du budget :

- **Section de fonctionnement** : en suréquilibre à 1 369 075,83 € en dépenses et 1 657 500,00 en recettes
- **Section d'investissement** : en équilibre à 1 260 668,85 € en dépenses et 1 260 668,85 € en recettes

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

1) **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 tel qu'il a été présenté :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 369 075,83 €	1 657 500,00 €
Investissement	1 260 668,85 €	1 260 668,85 €

2) **DE VOTER** pour le présent budget :

- pour la section fonctionnement :
- par chapitre
- pour la section investissement :
- par chapitre pour les opérations non affectées et non individualisées,
- par opération pour les opérations Individualisées.

3) **D'AUTORISER** le Maire, pour l'exercice 2026, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement,
- 7,5% des dépenses réelles d'investissement.

4) **D'HABILITER** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. FINANCES

M. le Maire, accompagné de sa première adjointe, s'est rendu auprès de M. le Sous-préfet afin de présenter le projet de rénovation du clocher de l'église ainsi que le dossier de demande de subvention. La complétude de ce dernier a été confirmée et sera instruit au titre de la DETR.

Le montant du FNGIR pour l'exercice 2026 s'élève à 18 757€. Ce montant n'a pas évolué depuis plusieurs années.

2. BATIMENTS, SALLE POLYVALENTE, MATERIELS

Salle polyvalente : la couleur du revêtement de sol a été retenue en commission. M. le Maire fait circuler l'échantillon choisi. Les travaux seront réalisés en mai.

École maternelle : le toit a été réalisé pendant les vacances scolaires de février par l'entreprise CHOPIN. Les dalles du plafonds ont également été remplacées.

3. VOIRIE, SENTIERS PEDESTRES, CIMETIERE

Chemin du Nesme et chemin de Chenevert : travaux de canalisation des eaux pluviales en cours.

L'entreprise CPTP interviendra pour réaliser l'entretien des évacuations des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune. Ces travaux sont pris en charge par la CAVBS. M. CROSO demande que le regard situé aux Loges, souvent oublié et bouché par l'accumulation de terre et de feuilles, soit également nettoyé.

4. URBANISME

CUa, M. Aimé ROSSET, lieu-dit « le Burdat »,

CUa, M. Aimé ROSSET, lieu-dit « le Perrin »,

DP, Mme Martine JOMARD, 90 chemin de la Rivière, réfection de la toiture.

5. EMPLOYES COMMUNAUX

L'arrêt de travail de l'agent technique prend fin le 28 février. Toutefois, celui-ci ne reprendra ses fonctions que le 30 mars, après avoir soldé ses congés 2025 reportés. Le contrat de l'agent remplaçant est prolongé afin d'assurer la continuité du service durant cette période.

6. VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

L'Éducation nationale communique plusieurs données à l'échelle nationale :

- depuis 2016, le premier degré enregistre une baisse de 51 000 élèves ;
- 8 000 écoles ou classes ont fermé entre 2009 et 2024 ;
- 2 221 communes ont perdu leur école sur la même période ;
- 40 % des communes rurales ne disposent plus d'établissement scolaire.

Au Perréon, une diminution de 20 élèves est prévue pour la rentrée 2026. Le conseil d'école se tiendra le 12 mars

7. CCAS - PANIER DES ANCIENS

Le Conseil d'Administration se réunira le 28 février à 9H30 pour voter le budget 2026.

8. VIE ASSOCIATIVE

Les Amis de le Perréon : concours de belote. La présidente a remercié M. le Maire, ainsi que M. Favrot, qui ont su donner de la voix pour assurer les annonces à la suite d'une panne de micro.

Perreonnaise basket : événement « Tous au basket pour Léandro » les 28 et 29 février à la salle polyvalente. Au programme : 15 matchs avec animations et buvette. Les bénéfices seront reversés à Tous Unis pour Léandro

Le Rallye Charbonnière Classic se tiendra le 7 mars prochain.

Sous des écoles : loto prévu le 14 mars

Tous Unis pour Léandro : participation au concours de taille organisé par les Jeunes Agriculteurs du Rhône le 21 mars. Les bénéfices iront à l'association.

Lions Club des Villages Beaujolais : rallye les 11 et 12 avril

Comité des fêtes : randonnée des Cadoles le 12 avril

9. INFORMATION, COMMUNICATION

L'installation de la fibre et téléphonie est officiellement terminée sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Par ailleurs, M. Favrot déplore les problèmes récurrents de matériel technique (poteaux et câbles) sur la commune.

10. DEVELOPPEMENT DURABLE, PATRIMOINE

La plantation de la haie sur la parcelle de la Cadole au Lard a été réalisée le 23 février. Une réunion est programmée le 5 mars concernant le plan de gestion des Landes. M. Favrot espère pouvoir faire progresser ce dossier.

Un courriel de l'association SOS Calvaire informe du repérage des croix sur la commune et sollicite l'autorisation d'en assurer le nettoyage. M. Favrot propose d'accorder cette autorisation.

Par ailleurs, M. Favrot transmettra au Conseil municipal le lien permettant de s'inscrire à la fête du bois organisée par Fibois en juillet 2026.

11. MÉDIATHÈQUE

Le mercredi 4 mars la médiathèque organise un après-midi découverte « Rubik's cube ».

Le 25 avril, le cercle de lecture se réunit autour des ouvrages interdits aux États-Unis par le président Donald TRUMP.

12. AIRE DE LOISIRS

Le panneau portant le logo des services de l'État a été installé aux abords du Pump Track, conformément à l'obligation d'affichage des financeurs nécessaire au versement de la subvention attribuée au titre de la DETR 2025.

13. GESTION DE NUISIBLES

Frelons asiatiques : M. le Maire insiste pour qu'une communication soit faite rapidement car avec le retour des beaux jours les frelons vont sortir et c'est la période propice pour piéger les reines. Les pièges, désormais livrés, seront remis aux administrés qui en feront la demande afin d'être installés aux emplacements stratégiques.

Chenilles processionnaires : les sacs ont été reçus et seront prochainement posés.

14. CORRESPONDANT DEFENSE

Les services de la Défense organisent un exercice militaire de grande ampleur, ORION 2026, pour que les forces armées soient prêtes à faire face aux différentes menaces.

15. CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le prochain Conseil d'Administration du SDMIS se tiendra le 6 mars. Dernière participation de M. Tachon.

Bilan opérationnel 2025 du SDMIS :

- 104 483 opérations de secours

dont :

- 84 356 secours et soins d'urgence aux personnes
- 8578 accidents de la circulation
- 6 289 incendies

- 142 290 sorties d'engin

dont :

- 97 193 véhicules de secours et d'assistance aux victimes
- 10 244 engins incendie

M. le Maire rappelle que la contribution de la commune au financement du service des pompiers est prise en charge par la CAVBS, au même titre que pour les autres communes membres, ce qui n'est pas le cas dans les autres EPCI.

16. SYNDICATS

SIECB :

Reconduction de l'entreprise Albertazzi pour les travaux de renouvellement du réseau.

L'installation du prochain syndicat aura lieu le 24 avril prochain.

SMB :

Le budget 2026 a été voté le 19 février.

SMRB / Rivières du Beaujolais :

Le budget 2026 du syndicat sera voté le 26 février.

17. DIVERS

Quelques chiffres issus de l'enquête de recensement de la population qui s'est tenue du 15 janvier au 14 février 2026 :

- 659 adresses d'habitation recensées
- 635 résidences principales
- 8 logements occasionnels
- 33 résidences secondaires
- 45 logements vacants
- 1528 bulletins individuels (correspondant aux personnes recensées)

M. le Maire souligne que la commune compte de nombreux logements sans enfants et que la population est vieillissante.

M. Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône, a adressé un courrier à M. le Maire pour le remercier de son engagement tout au long de son mandat.

La Poste a communiqué les statistiques des agences postales communales : avec 24 973 transactions en 2025, l'agence du Perréon se classe au deuxième rang des 14 agences postales rattachées à Belleville en termes de fréquentation.

III- PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Constitution du bureau de vote :

Président : **Gérard TACHON, Maire**

Assesseurs : **Marie-Andrée CHOPIN, Jean-Noël FAVROT**

Secrétaire : **Christèle DEL CAMPO**

1er tour

15 MARS 2026

<u>de 8H00 à 9H40</u>	- Gérard TACHON - Michael SAINT-ANDRE - Christèle DEL CAMPO
<u>de 9H40 à 11H20</u>	- Jean-Noël FAVROT - Karine LACROIX - Roger CHOPIN
<u>de 11H20 à 13H00</u>	- Marie-Andrée CHOPIN - Muriel SAUVERZAC - Ludiwine CARVAT
<u>de 13H00 à 14H40</u>	- Pascale MEUNIER (présence de Marie-Andrée CHOPIN) - Bénédicte MINET - Bruno BERERD
<u>de 14H40 à 16H20</u>	- Gérard TACHON - Christian PETAT - Maurice CROSO
<u>de 16H20 à 18H00</u>	- Daniel JACQUET - Christina POLIDORI - Jean-Noël FAVROT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27

La réunion de l'installation du nouveau Conseil Municipal sera fixée à l'issue des élections municipales 2026 (entre le vendredi et le dimanche qui suivent le tour du scrutin à l'issue duquel le Conseil Municipal est élu au complet)

Le Maire,
Gérard TACHON

La secrétaire de séance,
Carole COSENZA